



Cultures Légumières n° 27 - 16/11/2004 (4 pages)

**Avertissements Agricoles
Cultures Légumières**

Fraisier

Précautions à prendre lors de nettoyage des plantations

Poireau

Surveiller la rouille et le mildiou ; déclencher une intervention en fonction de la récolte de la parcelle

Epinard

Les conditions humides et froides ont été favorables au mildiou et à l'antracnose

Mâche

Veiller à l'aération des abris pour limiter l'installation du botrytis

Infos réglementaires

Rationalisation de l'utilisation du glyphosate
Référentiel LMR



Ce bulletin est le dernier de l'année

Toutes cultures

Mouches des légumes

Les piégeages dans les différents sites sont terminés depuis plusieurs semaines (voir tableaux ci-dessous). Les mouches du chou et de la carotte ne volent plus. Les températures sont par ailleurs trop froides.

Ne plus intervenir.



D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la
Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
srpv-centre@terre-net.fr

M. du chou	Guilly	St Benoit	Beaugency	Ouvrouer/Ch
15/09	26	6		22
22/09	25	4	13	12
26/09	13	7	6	6
04/10	15	2	8	2
11/10	2	1	4	4
18/10	3	1	1	2
04/11	0	0	0	0
12/11		0	0	0

M. carotte	St Benoit	Guilly	Ouvrouer/Ch
08/09	0	0	0
15/09	1	0	0
22/09	0	0	0
26/09	0	0	1
04/10	1	1	1
11/10	2	0	0
18/10	1	0	0
04/11	0	0	0
12/11	0	0	0

Fraisier

Nettoyage des plantations

L'élimination des stolons et des vieilles feuilles souvent malades limite l'installation au printemps prochain des maladies (tâches pourpre, oïdium) et des ravageurs (acariens). Le fraisier pourra alors repartir avec un système foliaire plus sain.

Certaines précautions doivent être respectées :

- retirer de la serre les débris végétaux et les brûler : ils sont sources d'inoculum pour le printemps prochain,

Imprimé à la Station
d'Avertissements Agricoles
de la Région CENTRE
Le Directeur-Gérant :
V. MORARD
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 01701 AD
ISSN n° 0757-4029

Diffusion en collaboration
avec la FREDON
CENTRE (Art L 252-1 à L
252-5 du Code Rural)



- protéger les plants contre les maladies du feuillage avec un traitement à base de cuivre, favorisant également la cicatrisation des plaies.

Poireau

Rouille

Depuis le précédent bulletin, cette maladie a explosé dans certaines parcelles avec 100 % de plantes touchées et avec des pustules réparties sur toutes les feuilles, même les plus jeunes. Les conditions climatiques de ces derniers jours ont été froides et ont bloqué la maladie. En effet, des températures inférieures à 10° C stoppe la rouille (12° C pour l'Alternaria présent également dans certaines parcelles).

Dans les parcelles à plus de 15 jours de la récolte et si les températures redeviennent douces, un traitement peut être envisagé. Éviter le chlorothalonil responsable de dépassements fréquents de LMR. Préférer les spécialités à base de tebuconazole présentant une bonne efficacité. Attention, le nombre d'application sur la culture est limité à 3. Le délai d'emploi avant récolte est fixé à 14 jours.

Mildiou

Des symptômes de mildiou ont été observés uniquement dans le Loir-et-Cher. Cette maladie se caractérise par l'apparition à la marge ou à l'extrémité des feuilles de taches allongées de couleur blanche. De nombreuses spores se forment au niveau de ces lésions et propagent la maladie. Le champignon : *Phytophthora porri* peut s'installer à des températures comprises entre 1 et 25°C, mais les contaminations sont plus importantes à la suite d'une période douce et humide (10-15°C, temps pluvieux).

En présence de symptômes dans les parcelles à récolte hivernale, un traitement au cuivre de l'hydroxyde de cuivre ou de l'oxyde cuivreux peut être réalisé pour éviter la progression de la maladie à toute la parcelle.

Épinard

Mildiou

Depuis plusieurs semaines, cette maladie est apparue en plein champ de Beaugency à St Benoît-Guilley. Des taches jaunâtres sont visibles à la face supérieure des feuilles ainsi qu'un duvet violacé à la face inférieure. Le mildiou est favorisé par des températures basses aux alentours de 10°C et une humidité saturée à la suite de brouillards ou de rosées matinales. Le champignon se conserve dans le sol (pendant 1 an) et sur les semences (pendant 2 ans) sous forme d'oospores, responsables de la contamination primaire.

Détruire rapidement les résidus de culture et les plantes malades en les enfouissant. Pratiquer des rotations d'au moins 3 ans sans épinards, betteraves ou bettes. Éliminer les adventices de la famille des chénopodiacées. Seul le manèbe est autorisé contre cette maladie.

Anthraxose

Cette maladie a été observée en Sologne, des taches circulaires nécrotiques se sont développées sur les feuilles. Elles sont de couleur grise et sont couvertes de ponctuations noires où se forment les spores. Cette maladie est courante en fin de végétation sur des cultures d'automne. Le champignon (*Colletotrichum dematium* f. sp. *spinaciae*) est propagé par la pluie à partir des résidus de culture ou d'adventices (chénopodes, arroches) malades. Il a besoin d'un feuillage humecté pendant au moins 9 heures pour contaminer la plante. Les symptômes sont visibles 5 jours après la contamination.

Détruire rapidement les résidus de culture et les plantes malades en les enfouissant. Sur sol sec, ces résidus de culture contaminés et enfouis restent infectieux pendant 3 à 6 mois. Il faut donc éviter de semer sur la même parcelle les cultures de printemps et d'automne. Pratiquer de longues rotations d'au moins 3 ans sans épinards, betteraves ou bettes. Éliminer les adventices de la famille des chénopodiacées. Seul le manèbe est autorisé contre cette maladie.

Mâche

Botrytis

L'installation de cette maladie est plus rare sur mâches que sur salades. Elle a été cependant observée sur des cultures de plein champ au stade récolte dans la zone de St Benoît. Une pourriture humide couverte d'un mycélium



gris s'est développée sur quelques plantes. Le Botrytis est un champignon "polyphage" qui se trouve donc facilement sur les cultures, les adventices mais également sur la matière organique. Il se conserve aussi dans les sols durant plusieurs années. Le Botrytis colonise préférentiellement les tissus affaiblis comme les vieilles feuilles ou les plantes malades ou gelées. Il émet des spores qui seront transportées par le vent et qui germeront sur de nouvelles feuilles en présence d'eau. Ce champignon se développe très facilement dans les cultures sous abris ou dans les cultures bâchées où la luminosité est faible et l'hygrométrie est élevée (conditions favorables à l'installation du botrytis).

Aérer au maximum les abris. En cas de forte attaque sur une culture bâchée, retirer le voile. Ne réaliser les irrigations qu'en début d'après midi. Eliminer rapidement les résidus de récolte et les plantes colonisées par le Botrytis en les enfouissant profondément. Raisonner la fertilisation azotée, qui trop faible ou trop forte fragilise et sensibilise les plantes. Dès l'observation des 1ers symptômes, intervenir avec de l'iprodione en respectant un délai de 21 jours entre le traitement et la récolte.

Salades

Sclérotinia

Cette maladie continue sa progression depuis le précédent bulletin dans les cultures de salades sous abris. Des flétrissements et des effondrements de plantes au stade proche récolte sont fréquemment observés dans tous les secteurs de production de la région. Une pourriture brune couverte d'un mycélium blanc cotonneux permet d'identifier le champignon : *Sclerotinia sclerotiorum* ou *Sclerotinia minor*. Ces deux champignons provoquent des symptômes très semblables et sont différenciables sur le terrain par leurs sclérotés (organes de conservation présents dans le sol pour une durée de 8-10 ans). Ces champignons sont très polyphages et peuvent coloniser plus de 400 plantes différentes dont des adventices. Les rotations culturales sont donc difficiles. Ces champignons sont capables de se développer à des températures comprises entre 4 et 20°C et après des périodes humides.

Aérer au maximum les abris. En cas de forte attaque sur une culture bâchée, retirer le voile. Ne réaliser les irrigations qu'en début d'après midi. Eliminer rapidement les résidus de récolte et les plantes atteintes en les enfouissant profondément. Raisonner la fertilisation azotée. Drainer correctement le sol pour éviter l'accumulation d'eau à proximité des plantes, favorables aux attaques tardives. Le délai d'emploi avant récolte des fongicides autorisés (iprodione, procymidone, pyrimethanil, cyprodinil + fludioxonil, vinchlozoline, thirame) sur cet usage varie de 21 jours à 45 jours. Dans les parcelles où les attaques sont couramment observées, il est possible d'abaisser le stock de sclérotés dans le sol en introduisant régulièrement avant la plantation une spécialité à base du champignon : *Coniothyrium minitans* qui parasite les sclérotés.

Infos réglementaires

Rationalisation de l'utilisation du glyphosate

L'avis au J.O.R.F. du 8 octobre 2004 s'inscrit dans le cadre des mesures du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales visant à une sécurisation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Il propose une rationalisation de l'utilisation des spécialités commerciales à base de glyphosate, aussi bien en zones agricoles qu'en zones non agricoles.

A cet effet, les usages de toutes ces spécialités ont été redéfinis et leurs doses d'utilisation ont été réduites selon les modalités présentées dans l'annexe I de l'avis au JO.

Les applications par unité de surface et par an ont de même été limités dans tous les types de zones concernés par les traitements à base de glyphosate.

Pour accompagner ces réductions de doses, un certain nombre de pratiques doivent obligatoirement être respectées :

- lorsque le type de couverture ou la nature du sol ou du revêtement l'impose, l'application du traitement doit être effectuée par taches
- le traitement des fossés en eau est interdit
- des adjuvants permettant une diminution du phénomène de dérive ou des buses à dérive limitée devront être



Avertissements Agricoles Cultures Légumières n° 27 (2004)

PAGE 4 - Diffusion en collaboration avec la FREDON Centre (Art. L 252-1 à L252-5 du Code Rural)

utilisés lors de l'application des traitements

- dans le cadre du désherbage des zones subaquatiques, les traitements à base de glyphosate sur les mares et les plans d'eau seront interdits sauf en cas d'invasion d'espèces végétales nuisibles

Toutes ces mesures figureront prochainement sur les étiquettes de toutes les spécialités commerciales à base de glyphosate. Elles doivent néanmoins être appliquées dès à présent sur le terrain.

Référentiel LMR

Depuis juillet 2004, une base de données répertoriant toutes les Limites Maximales de Résidus (LMR) applicables aux pesticides en France dans les produits d'origine végétale est disponible sur le site du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/wiphy/>

Cette base de données est une synthèse des valeurs de LMR publiées dans l'arrêté du 5 août 1992 relatif aux teneurs maximales en résidus de pesticides admissibles sur et dans certains produits d'origine végétale et ses modifications et l'arrêté du 10 février 1989 relatif aux teneurs maximales en résidus de pesticides admissibles dans et sur les céréales destinées à la consommation humaine et ses modifications.

Il est rappelé que seules les valeurs de teneurs maximales en résidus publiées au Journal Officiel de la République Française constituent des Limites Maximales de Résidus applicables aux pesticides juridiquement opposables.

Toute autre valeur (" LMR technique", "LMR Institut"...) ne peut être opposable sauf si elle est notifiée explicitement dans une décision d'autorisation de mise sur le marché valide.